

INFORMATIONS SUR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

I. Chantier de l'Observatoire

Le chantier est toujours à l'arrêt, une réunion a eu lieu en début de semaine entre la Communauté de communes, la maîtrise d'œuvre, l'entreprise Dos Santos et le coordonnateur sécurité afin de préparer la réouverture du chantier.

Les conditions de sécurité et d'hygiène sont importantes et à ce jour les entreprises ne peuvent pas y répondre. La base de vie doit être nettoyée 3 fois par jour, le port du masque est obligatoire mais les entreprises ont du mal à s'en fournir. Elles doivent en prévoir 4 par personne, les commandes sont en cours mais les délais de livraison sont longs.

La communauté de communes va fournir le gel hydro alcoolique.

Prochainement une réunion sur site aura lieu avec le coordonnateur sécurité afin d'organiser au mieux le travail des différentes entreprises qui interviennent sur le chantier.

II. Résidence Les Ormeaux - Lanuéjols

Monsieur Jean Marie Vernhet âgé de 97 ans, un résident qui était en fin de vie depuis un petit moment déjà, nous a quitté.

Deux décès ce mois-ci dans notre résidence, cela fait beaucoup. Nous sommes très attachés à eux et c'est toujours très dur de les voir partir même si parfois cela est mieux pour eux.

Le résident hospitalisé à la clinique de Ganges est revenu après y avoir passé une semaine. Pas de problème particulier.

Un autre résident est parti mardi se faire opérer sur Montpellier. Il est revenu samedi.

Lorsque les personnes rentrent à la résidence, elles sont prises en charge par le personnel soignant pour une toilette complète. Les vêtements portés sont lavés.

Nous continuons à respecter les gestes barrières. Nous désinfectons un maximum de choses à l'intérieur de la résidence.

A ce jour, nous ne manquons de rien que ce soit de masques, de gants, de gels et ce grâce à la Communauté de Communes, la Mairie de Lanuéjols et le Conseil Départemental via Monsieur Delord.

Il a été convenu avec la responsable de secteur de Présence 30 qu'une aide-ménagère interviendrait chez les résidents une fois par semaine. Pour rappel, la majorité d'entre eux

n'avait plus personne depuis mi-mars.

Midi libre propose un partenariat au Département concernant un abonnement gratuit pour les résidents des maisons en partage. Trois résidents sont intéressés. Une lecture des articles se fera l'après-midi pour les personnes malvoyantes.

La situation commence à devenir pesante pour nos résidents mais rien d'insurmontable pour autant. Le fait de se sentir entourés les rassure

III. Service Déchets

Ouverture des déchèteries aux particuliers pour les **déchets verts uniquement** :

- Camprieu = Mardi de 13h à 16h.
- Lasalle = Mercredi de 09h à 12h.

Accueil des usagers 1 par 1, prévoir de l'attente.

Les particuliers doivent se munir d'un justificatif de déplacement en cochant la case « achats de première nécessité ».

Maintien de l'ouverture des déchèteries aux **professionnels et employés communaux le mardi** aux horaires suivants :

- Cluny = 9h-12h.
- Lasalle = 9h-12h.
- Camprieu = 13h-16h.
- St André de Valborgne = 14h-17h.

Nous ne sommes pas en mesure de distribuer des composteurs actuellement.

Merci de me prévenir en cas de débordement de vos colonnes à textiles et bennes à cartons pour les communes concernées.

Installation de nouvelles colonnes à verre : Randals, camping de Pradines, camping de Trèves, cœur de village Trèves, cœur de village Dourbies, les Laupies, lotissement des Bousquets Espérou.

IV. Le transfert eau et assainissement

Suite au passage dans les différentes mairies et rencontres avec les différents maires et employés, nous avons une multitude de données à traiter.

Le bureau d'étude a en sa possession l'ensemble des données. Le traitement de ces données, qu'elles soient techniques, financières ou autres est en cours.

Sachez que le mardi 24 mars 2020, Vincent Poujol (BE Chleau), Delphine Sigal de l'Agence de l'Eau RMC et moi-même avons eu une réunion en visio afin d'évoquer l'avancement du contrat de la CAC avec l'AERMC. Vous trouverez le compte rendu joint au mail info avec les précisions des différentes modalités à respecter. Les actions à prévoir sont surlignées : en vert pour la CACTS, en orange pour les bureaux d'étude dans la cadre de leurs missions d'accompagnement et en rouge les actions à prévoir suivant des modalités à définir.

2

Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

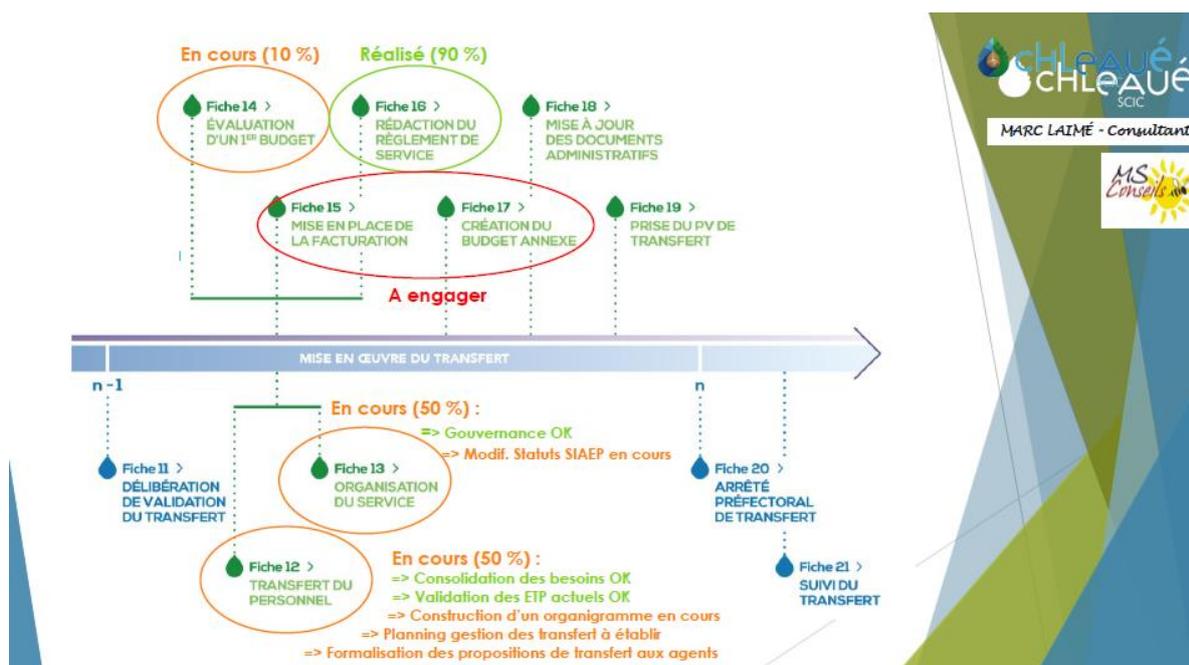
ATTENTION : j'insiste sur les critères obligatoires pour avoir tout financement :

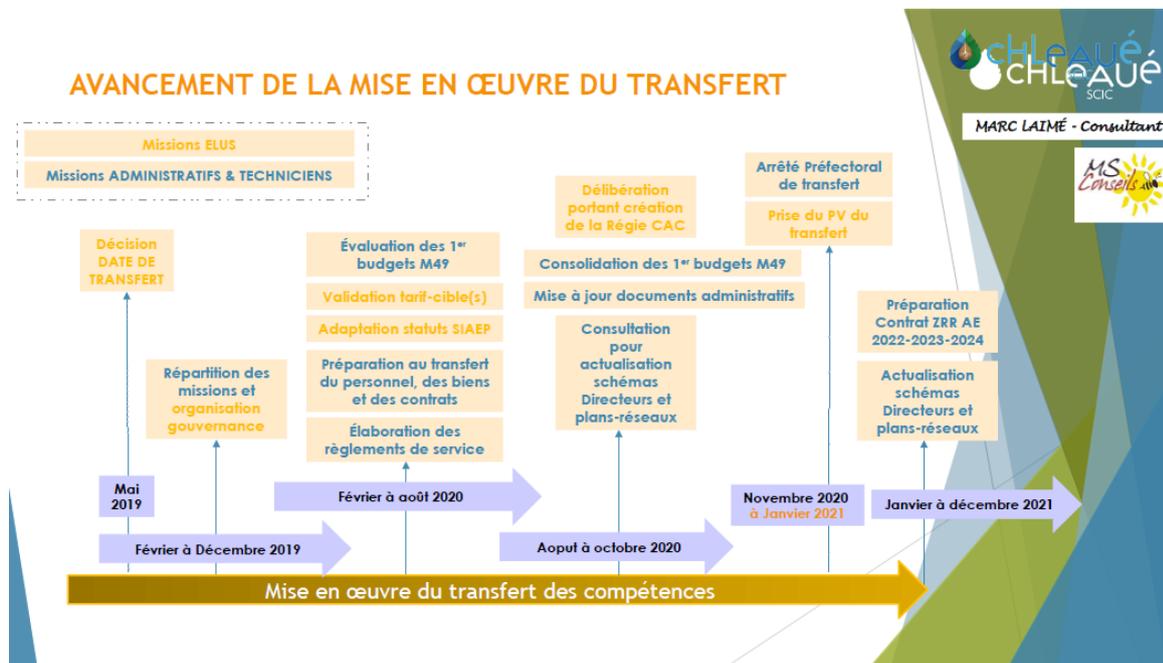
- L'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale (réf. De l'indicateur RPQS : P103-2B) doit être supérieur ou égal à 60 points pour les services d'eau potable concernés et supérieur ou égal à 30 points pour les services d'assainissement collectif concernés
- Le prix de l'eau pour la commune concerné doit être supérieur à 1,00€/m³ HT et hors redevance pour l'eau potable d'une part et 1,00€/m³ HT et hors redevance pour l'assainissement d'autre part ;
- Les données des services doivent être renseignées sous SISPEA pour l'année N-1
- Ces projets doivent apporter une solution durable aux anomalies identifiées par un Schéma Directeur
- Le non-respect de l'« année de démarrage des travaux » peut impliquer le refus de financement de plein droit par l'agence

Au vu des différents éléments, pour ma part, je suis en train de faire un état des lieux :

- Des données accessibles sur SISPEA
- Des projets en cours et projets futurs
- Vérification des éléments permettant l'éligibilité aux financements

Les bureaux d'études quant à eux m'ont fait un point sur les slides suivantes :





Suite aux différentes réunions entre maires, certains élus se sont posés la question sur la possibilité de décaler le transfert de la compétence malgré l'arrêté déjà sorti. Est-ce que c'est possible? Dans quelle mesure? Qu'elle est la démarche à lancer?

La question a été posée à la Préfecture du Gard qui a répondu :

« *Il est toujours possible de modifier ou d'annuler l'arrêté préfectoral.*

Pour être dans les clous il serait souhaitable que la communauté de communes prenne une nouvelle délibération pour repousser la date de transfert. Qu'elle soit adressée aux communes pour avis sous trois mois de délai de réponse comme pour la procédure initiale.

Vous pourriez engager cette procédure en fin d'année quand votre conseil communautaire pourra se réunir à nouveau et au complet (après élections de tous des conseils municipaux) ».

Sachez tout de même qu'un transfert en 2021 reste un avantage pour notre collectivité au vu de l'avancement des autres collectivités et le positionnement de l'agence de l'eau RMC et le département sur le sujet...

Dans tous les cas, l'avancement de ce dossier se fait en fonction des disponibilités de tous et au fur et à mesure de l'évolution de la crise sanitaire nationale.

V. Tourisme

Le Service Tourisme (Sandrine Garmath et Jordan Batikh) a échangé avec un interlocuteur de l'école supérieure de communication et publicité l'ISCOM de Montpellier. Avec la conjoncture actuelle et la situation de crise de notre pays, nous avons eu une proposition de cette école basée sur le volontariat. Un groupe d'étudiants de 3^{ème} et 4^{ème} année s'engagerait du vendredi 24 avril au vendredi 8 mai, à travailler sur la communication de notre territoire Causses Aigoual Cévennes, et ce de manière bénévole afin d'alimenter leur cursus d'une expérience concrète.